

Certification d'origine

AEUMC/T-MEC/ACEUM

1 CERTIFICATEUR Importateur Exportateur Producteur

2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CERTIFICATEUR

Nom et titre de poste

Adresse (y compris le pays)

Téléphone

Courriel

Numéro d'identification fiscale (numéro d'entreprise)

3 RENSEIGNEMENTS SUR L'EXPORTATEUR

(s'ils diffèrent de ceux du certificateur)

Nom

Adresse (y compris le pays)

Téléphone

Courriel

Numéro d'identification fiscale (numéro d'entreprise)

4 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR

(s'ils diffèrent de ceux du certificateur ou de l'exportateur)

Veillez cocher *une* case au besoin.

Divers producteurs

Disponible sur demande
des autorités importatrices

Nom

Adresse (y compris le pays)

Téléphone

Courriel

Numéro d'identification fiscale (numéro d'entreprise)

5 RENSEIGNEMENTS SUR L'IMPORTATEUR

(s'ils diffèrent de ceux du certificateur)

Veillez cocher *une* case au besoin.

Inconnus

Divers importateurs

Nom

Adresse (y compris le pays)

Téléphone

Courriel

Numéro d'identification fiscale (numéro d'entreprise)

6 DESCRIPTION DE LA MARCHANDISE

Numéro de pièce ou d'article
(le cas échéant)

Description

**7 CLASSEMENT TARIFAIRE DU
SYSTÈME HARMONISÉ (SH)**

(niveau à 6 chiffres)

**8 CRITÈRE
D'ORIGINE**

**9 PAYS
D'ORIGINE**

Vous pouvez ajouter des marchandises supplémentaires en utilisant le tableau fourni en page 4.

10 PÉRIODE GLOBALE

La période couverte par la certification (le cas échéant) est de 12 mois au maximum à compter du

jusqu'au

Signé par le certificateur (voir la section 2)

« J'atteste que les produits décrits dans le présent document sont admissibles à titre de produits originaires et que les renseignements fournis dans le présent document sont véridiques et exacts. Il m'incombe d'en faire la preuve et je conviens de conserver et de produire sur demande ou de rendre accessibles durant une visite de vérification les documents nécessaires à l'appui du certificat. »

Cette certification comprend pages.

11 SIGNATURE DU CERTIFICATEUR _____ **DATE**

Certification d'origine

AEUMC/T-MEC/ACEUM

Instructions pour remplir le formulaire

Pour les besoins de l'obtention d'un traitement tarifaire préférentiel, le présent document doit être rempli de manière lisible et être en possession de l'importateur au moment de la déclaration. Ce document peut être rempli par l'importateur, l'exportateur ou le producteur.

1 CERTIFICATEUR

Certification d'origine de l'importateur, de l'exportateur ou du producteur : indiquez si le certificateur est l'exportateur, le producteur ou l'importateur, conformément à l'article 5.2 (Demandes de traitement tarifaire préférentiel) du chapitre 5 de l'accord.

2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CERTIFICATEUR

Indiquez le nom, le titre, l'adresse (y compris le pays), le numéro de téléphone et l'adresse courriel du certificateur.

3 RENSEIGNEMENTS SUR L'EXPORTATEUR

Indiquez le nom, l'adresse (y compris le pays), le numéro de téléphone et l'adresse courriel de l'exportateur s'ils diffèrent de ceux du certificateur. Ces renseignements ne sont pas requis si le producteur remplit la certification d'origine et qu'il ne connaît pas l'identité de l'exportateur. L'adresse de l'exportateur est le lieu d'exportation de la marchandise sur le territoire d'une Partie.

4 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR

Indiquez le nom, l'adresse (y compris le pays), le numéro de téléphone et l'adresse courriel du producteur s'ils diffèrent de ceux du certificateur ou de l'exportateur. S'il existe plusieurs producteurs, indiquez « Divers » ou fournissez la liste de ces producteurs. Une personne qui souhaite que ces informations restent confidentielles peut indiquer « Disponible sur demande des autorités importatrices ». L'adresse du producteur est le lieu de production de la marchandise sur le territoire d'une Partie.

5 RENSEIGNEMENTS SUR L'IMPORTATEUR

Indiquez le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de l'importateur (s'ils sont connus). L'adresse de l'importateur se trouve sur le territoire d'une Partie. Si l'identité de l'importateur n'est pas connue, ou s'il existe plusieurs importateurs, veuillez cocher la case appropriée.

6 DESCRIPTION DE LA MARCHANDISE

Fournissez une description complète de chacune des marchandises (par exemple, qu'est-ce que c'est? en quoi est-ce fait? à quoi cela servira-t-il?). La description doit être suffisante pour permettre d'établir un rapport avec la description sur la facture et la description de la marchandise dans le Système harmonisé (SH). Si la certification d'origine vise une seule expédition d'une marchandise, indiquez, s'il est connu, le numéro de la facture liée à l'exportation.

7 CLASSEMENT TARIFAIRE DU SYSTÈME HARMONISÉ (SH)

Fournissez le classement tarifaire de la marchandise du SH au niveau à six chiffres.

8 CRITÈRE D'ORIGINE

Précisez le critère d'origine en vertu duquel la marchandise est admissible, conformément à l'article 4.2 du chapitre 4 de l'accord AEUMC/T-MEC/ACEUM (produits originaires).

Critère A : Le produit est entièrement obtenu ou produit sur le territoire de l'un ou de plusieurs des pays de l'AEUMC/T-MEC/ACEUM, selon ce qui est prévu à l'article 4.3 de l'Accord;

Critère B : Le produit est entièrement produit sur le territoire de l'un ou de plusieurs des pays de l'AEUMC/T-MEC/ACEUM à partir de matières non originaires, à condition que le produit satisfasse à toutes les prescriptions applicables des règles d'origine spécifiques au produit;

Critère C : Le produit est entièrement produit sur le territoire de l'un ou de plusieurs des pays de l'AEUMC/T-MEC/ACEUM, exclusivement à partir de matières originaires;

Critère D : Le produit est entièrement produit sur le territoire de l'un ou de plusieurs des pays de l'AEUMC/T-MEC/ACEUM.

Le produit et ses matières sont classés ou satisfont à la prescription « non monté », et la teneur en valeur régionale du produit n'est pas inférieure à 60 % lorsque la méthode de la valeur transactionnelle est utilisée, ou n'est pas inférieure à 50 % lorsque la méthode du coût net est utilisée (à l'exclusion de la teneur en valeur régionale des automobiles); ne comprend pas les produits énoncés aux chapitres 61 à 63 du Tarif des douanes.

Les produits fournis en vertu des dispositions tarifaires énoncées au chapitre 2 – tableau 2.10.1, tableau 2.10.2 et tableau 2.10.3.

IMPORTATIONS DES ÉTATS-UNIS SEULEMENT – Produit de l'Appendice II, Annexe A, 19 CFR 182 du Règlement sur les règles d'origine de l'AEUMC

IMPORTATIONS DU CANADA SEULEMENT – Annexe 2 du Règlement sur les règles d'origine de l'ACEUM

IMPORTATIONS DU MEXIQUE SEULEMENT – Annexe II de la Réglementation uniforme pour les règles d'origine de l'AEUMC

Cliquez sur les liens ci-dessous pour consulter le texte complet des règles d'origine du pays d'importation :

- [États-Unis](#)
- [Mexique](#)
- [Canada](#)

9 PAYS D'ORIGINE

Indiquez le pays d'origine des marchandises (États-Unis, Mexique ou Canada).

10 PÉRIODE GLOBALE

Indiquez la période globale si la certification couvre plusieurs expéditions de marchandises identiques pendant une période d'au plus 12 mois, conformément à l'article 5.3 (Fondement d'un certificat d'origine) du chapitre 5 de l'accord.

- [États-Unis](#)
- [Mexique](#)
- [Canada](#)

11 CERTIFICATION, SIGNATURE DU CERTIFICATEUR ET DATE

La certification doit être signée et datée par le certificateur, et accompagnée de l'attestation suivante : « J'atteste que les produits décrits dans le présent document sont admissibles à titre de produits originaires et que les renseignements fournis dans le présent document sont véridiques et exacts. Il m'incombe d'en faire la preuve et je conviens de conserver et de produire sur demande ou de rendre accessibles durant une visite de vérification les documents nécessaires à l'appui du certificat. »

Certification d'origine

AEUMC/T-MEC/ACEUM

Suite du tableau

Veillez fournir la liste des marchandises supplémentaires ici.

6 DESCRIPTION DE LA MARCHANDISE

Numéro de pièce ou d'article
(le cas échéant) Description

**7 CLASSEMENT TARIFAIRE DU
SYSTÈME HARMONISÉ (SH)**
(niveau à 6 chiffres)

**8 CRITÈRE
D'ORIGINE**

**9 PAYS
D'ORIGINE**